

MÉTIERS PRIORITAIRES - IBEFE Wapi



BASSIN EFE

INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT - FORMATION - EMPLOI

WALLONIE PICARDE

CHAMBRE EMPLOI ET FORMATION

<https://www.bassinefe-wapi.be/fr/>

GLOSSAIRE DES TERMES UTILES

Thématique commune

Les « thématiques communes » sont un ensemble d'orientations émises par les IBEFE dans l'intention de développer l'offre d'enseignement et de formation professionnelle sur leur territoire en favorisant l'ajustement de l'offre existante aux besoins socio-économiques de chaque Bassin, en veillant à l'évolution des qualifications et compétences requises sur le marché du travail et en proposant des parcours d'enseignement et de formation complets et cohérents pour tous les publics. Les thématiques communes reprennent :

- Une liste des métiers prioritaires pour le développement de la programmation de l'offre : métiers prioritaires à créer et à maintenir ;
- Des recommandations sur des métiers, ainsi que sur d'autres enjeux transversaux et globaux : adaptation du contenu ou de la pédagogie de certaines offres, orientation et promotion des métiers, places de stages et alternance, partage des équipements pédagogiques, etc.

Métier prioritaire

Un « métier prioritaire » est un métier pour lequel l'Instance Bassin recommande la création ou bien le maintien de l'offre.

Opportunités d'emploi (Forem)

OE

Les opportunités d'emploi reflètent les postes disponibles parmi les offres reçues par Le Forem. Le vocable « opportunités d'emploi » est préféré à celui « d'offres », une offre pouvant contenir plusieurs postes de travail.

Source et plus d'informations : <https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/chiffres.html>

Fonctions critiques

On parle de métier ou de fonction critique lorsque les employeurs indiquent des difficultés pour recruter des candidats ou lorsque le temps nécessaire pour recruter le candidat est jugé trop long. Dans ce cas, les conditions de travail, les aspects qualitatifs comme les diplômes requis, l'expérience nécessaire, les langues à maîtriser ou des problèmes de mobilité peuvent expliquer les difficultés de recrutement. La liste des fonctions critiques évolue d'année en année.

Source et plus d'informations :

https://www.leforem.be/MungoBlobs/1391501709248/202006_Analyse_metiers_tension_recrutement_wallonie_2020.pdf

Métiers en pénurie

Les métiers en pénurie sont un sous-ensemble des fonctions critiques. Un métier en pénurie est, ainsi, une fonction critique pour laquelle il n'y a pas suffisamment de demandeurs d'emploi pour satisfaire les offres reçues par Le Forem. On parle de pénurie quantitative de candidats quand il y a moins de 15 demandeurs d'emploi disponibles pour 10 opportunités d'emploi.

Source et plus d'informations :

https://www.leforem.be/MungoBlobs/1391501709248/202006_Analyse_metiers_tension_recrutement_wallonie_2020.pdf

Métiers porteurs

Les métiers dits porteurs signifient que les demandeurs d'emploi trouvent plus facilement du travail dans ces métiers. Entre autres, parce que les offres d'emploi dans ces métiers sont nombreuses en Région wallonne.

Métiers d'avenir

Certains métiers sont dits d'avenir car ils sont importants pour la Wallonie. Il s'agit des métiers qui sont ou, plutôt, qui seront, dans un avenir proche, de plus en plus recherchés par les entreprises.

Source et plus d'informations : *Métiers d'avenir et compétences pour le futur*

<https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/prospectives.html>

L'Enseignement secondaire ordinaire

L'enseignement secondaire ordinaire comprend quatre formes : général (G), technique (T), artistique (A) et professionnel (P).

À partir du deuxième degré, l'enseignement secondaire ordinaire est organisé sous les 4 formes précitées :

- L'enseignement général est uniquement organisé en section de transition (G) ;
- Les enseignements technique et artistique peuvent être organisés en section de transition (TTr et ATr) et en section de qualification (TQ et AQ) ;
- L'enseignement professionnel est uniquement organisé en section de qualification (P).

Le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) est délivré au terme d'une 6^{ème} année réussie dans l'enseignement de transition (G, TTr et ATr) ou de qualification (TQ et AQ) ainsi qu'au terme de certaines 7^{ème} années de l'enseignement de qualification (P).

Le certificat de qualification (CQ) est délivré au terme de la 6^{ème} année de l'enseignement de qualification (TQ, AQ ou P) ainsi qu'au terme de certaines 7^{ème} années de l'enseignement de qualification (TQ, AQ ou P).

Les sections de transition préparent à la poursuite des études jusqu'au niveau de l'enseignement supérieur, tout en offrant des possibilités d'entrer dans la vie active. Les sections de qualification préparent à l'entrée dans la vie active tout en permettant la poursuite d'études jusqu'au niveau de l'enseignement supérieur.

Source et plus d'informations

<http://www.enseignement.be/index.php?page=24547&navi=45>

L'enseignement secondaire spécialisé

L'enseignement spécialisé permet de rencontrer les besoins éducatifs spécifiques des élèves en difficulté et vise à leur épanouissement personnel ainsi qu'à leur intégration sociale et/ou professionnelle. L'élève y évolue comme dans l'enseignement ordinaire, à son rythme, grâce à un encadrement pédagogique, paramédical, psychologique et social permettant une individualisation de l'enseignement. Comme l'enseignement ordinaire, l'enseignement spécialisé intègre les objectifs et missions de l'enseignement. Il est organisé en quatre formes, prenant en compte le projet personnel de l'élève.

- La forme 1 : enseignement d'adaptation sociale
- La forme 2 : enseignement d'adaptation sociale et professionnelle
- La forme 3 : enseignement professionnel
- La forme 4 : enseignement général, technique, artistique ou professionnel de transition ou de qualification.

Chacune des formes d'enseignement est organisée en une ou plusieurs phases qui s'articulent autour du projet personnel de l'élève et du projet d'établissement. Une phase correspond à la durée requise pour que l'élève maîtrise les objectifs ou les référentiels des compétences fixés.

L'enseignement spécialisé de formes 3 et 4 peut aussi être organisé en alternance à partir de la phase 2. On parle d'alternance « article 47 » en référence au Décret « Missions » du 24 juillet 1997 précité.

Source et plus d'informations :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=25191&navi=404>

Centre d'Education et de formation en Alternance

CEFA

Ce type d'enseignement propose de combiner la formation générale et la pratique professionnelle. Cet enseignement est dispensé dans un établissement appelé CEFA (Centre d'Education et de formation en Alternance). Un CEFA est une structure commune à plusieurs établissements d'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice organisant, au 2ème et au 3ème degré, l'enseignement technique de qualification ou l'enseignement professionnel. Toutefois, un CEFA peut ne comporter qu'un seul établissement.

L'enseignement en alternance est organisé selon deux modalités :

- L'enseignement en alternance qui vise les mêmes options, les mêmes objectifs en termes de compétences et les mêmes certifications que le plein exercice : c'est alors une variante de cet enseignement. Par référence au décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, on parlera d'alternance « article 49 ».
- L'enseignement en alternance organisé sur la base de profils de formations spécifiques ; par référence au décret du 24 juillet 1997 précité, on parlera d'alternance « article 45 ».

Dans les 2 cas, il s'agit toujours d'Enseignement secondaire de qualification.

Source et plus d'informations : <http://www.enseignement.be/index.php?page=23820>

L'enseignement supérieur de plein exercice

Il y a 26 domaines d'études répartis en 4 secteurs :

- Les sciences humaines et sociales ;
- La santé ;
- Les sciences et techniques ;
- L'art.

Les Universités : organisent les études supérieures de type long dans les 4 secteurs d'études décrits ci-dessus. Les études supérieures universitaires sont structurées en trois cycles, chacun sanctionné par l'octroi d'un grade, lequel est en principe nécessairement requis pour l'admission au cycle d'études suivant.

- 1^{er} cycle d'études, dit « de transition », conduit au grade académique de bachelier à l'issue d'une formation en 180 crédits au moins.
- 2^{ème} cycle d'études, dit « professionnalisant », mène aux grades académiques de master (60 ou 120 crédits), de médecin (180 crédits au moins), de médecin-vétérinaire (180 crédits au moins).

Le grade académique de master en 120 crédits est une formation qui peut avoir une finalité soit didactique (visant l'enseignement), soit approfondie (préparant à la recherche scientifique), soit spécialisée (dans une discipline particulière du domaine à laquelle se rattache le cursus initial). Les Universités continuent par ailleurs de proposer l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS).

Le grade académique de master de spécialisation complète une formation préalable de master et vise à faire acquérir une qualification professionnelle spécialisée.

- 3^{ème} cycle d'études comprend la formation doctorale (60 crédits) qui conduit à l'obtention d'un certificat de formation à la recherche et les travaux relatifs à la préparation d'une thèse de doctorat (au moins 180 crédits) qui conduisent au grade académique de docteur.

Les Hautes Ecoles : dispensent un enseignement supérieur dans les 4 secteurs d'études et organisent, selon les cas, des études supérieures de type court et / ou de type long.

- Les études de type court s'étendent sur un cycle professionnalisant de 180 crédits (240 crédits pour la formation de bachelier - infirmier responsable de soins généraux et celle de sage-femme) et donnent lieu à la délivrance du grade de bachelier.

Au terme des études de type court, des formations en 60 crédits peuvent mener au grade de bachelier de spécialisation.

- Les études de type long sont structurées en deux cycles dont chacun est sanctionné par l'octroi d'un grade.

Le premier cycle d'études, dit « de transition », est une formation en 180 crédits conduisant au grade de bachelier qui est en principe nécessaire pour accéder au deuxième cycle.

Le deuxième cycle, dit « professionnalisant », mène au grade académique de master, au terme d'une formation de 60 ou 120 crédits. Les masters en 120 crédits permettent généralement de se spécialiser dans une discipline particulière du domaine à laquelle se rattache le cursus initial mais, dans les matières économiques, ils peuvent aussi inclure une formation pédagogique. Plusieurs masters en 120 crédits sont par ailleurs organisés en alternance.

Les Ecoles supérieures des Arts : dispensent un enseignement supérieur dans le secteur « Art » et organisent, selon les cas, des études supérieures de type court et / ou de type long.

- Les études de type court s'étendent sur un cycle professionnalisant de 180 crédits et donnent lieu à la délivrance du grade de bachelier.
- Les études de type long sont structurées en deux cycles, chacun est sanctionné par l'octroi d'un grade.

Le premier cycle d'études, dit « de transition », est une formation en 180 crédits conduisant au grade de bachelier qui est en principe nécessaire pour accéder au deuxième cycle.

Le deuxième cycle, dit « professionnalisant », mène au grade académique de master, au terme d'une formation de 60 ou 120 crédits.

Dans ce dernier cas, le master peut avoir une finalité didactique (visant l'enseignement), spécialisée (dans une discipline particulière du domaine à laquelle se rattache le cursus initial) ou approfondie (préparant à la recherche scientifique). Les établissements continuent par ailleurs de proposer l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur.

Sources et plus d'informations :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=27757&navi=4277>

Décret dit « paysage »

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2013110750&table_name=loi

Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises

IFAPME (ou SFPME)

L'IFAPME est un organisme d'intérêt public subventionné par la Wallonie. Parmi ses missions, l'objectif principal de l'IFAPME est de proposer des formations à des métiers dans une multitude de secteurs professionnels. Ces formations sont organisées sur base du principe de l'alternance : des cours en Centre et une formation pratique en entreprise. L'IFAPME organise également un accompagnement autour de ses formations : orientation, recherche d'un patron-formateur, création d'entreprise...

Les formations sont dispensées dans les 16 implantations des Centres du réseau à travers la Wallonie.

Ceux-ci sont des asbl qui organisent, parallèlement aux formations en alternance, des formations continues. Aux côtés de chaque Centre, un Service IFAPME accompagne les entreprises et les apprenants engagés dans une formation en alternance. Le Centre IFAPME Wallonie picarde est situé à Tournai.

Source et plus d'informations :

<https://www.ifapme.be/reseau-ifapme>

L'enseignement de promotion sociale

EPS

L'enseignement de promotion sociale s'inscrit dans la dynamique de l'éducation tout au long de la vie en Fédération Wallonie-Bruxelles et offre aux adultes un large éventail de formations, organisées d'une manière permanente ou occasionnelle, de niveau secondaire ou supérieur.

L'EPS poursuit 2 finalités :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

L'enseignement de promotion sociale est organisé de façon modulaire selon un système d'unités d'enseignement. Chaque section comporte une ou plusieurs UE et, généralement, des stages et une épreuve intégrée. L'articulation entre les différentes UE est déterminée par un processus de capitalisation représenté par l'organigramme de la section. Chacune de ces UE est sanctionnée par une attestation de réussite.

Source et plus d'informations :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=27151&navi=17>

Service public wallon de l'Emploi et de la Formation professionnelle

LE FOREM

Le Forem propose :

- Aux demandeurs d'emploi des services de conseil, d'orientation et d'information personnalisés, destinés à les accompagner dans leur recherche d'emploi ou dans leur parcours professionnel. Validation des compétences, soutien à la mobilité géographique, actions spécifiques pour les jeunes, ... font également partie des services proposés par le Forem ; avec pour finalité leur insertion sur le marché de l'emploi.
- Aux entreprises des services de conseil, d'assistance et d'informations sur l'emploi et la formation. Il garantit l'accès des entreprises aux aides et dispositifs publics, aux conseils en matière de gestion des ressources humaines et de diffusion de leurs offres d'emploi.
- À tous les citoyens de Wallonie de langue française des formations leur permettant d'obtenir une qualification conforme aux exigences du marché de l'emploi. Plus de 250 formations qualifiantes sont ainsi proposées par le Forem. Il garantit également l'accès de tous aux informations sur les formations organisées par d'autres opérateurs.

Les Centres de compétence Forem en Wallonie picarde sont :

- Forem Secteurs verts à Ath et son terrain d'application à Frasnes-lez-Anvaing
- Forem Logistique Hainaut – Site d'Estaimpuis
- Forem FormAlim – Antenne de Wallonie picarde à Mouscron

Un Centre de formation dit « classique » est situé à Tournai ; un autre à Mouscron.

Source et plus d'informations :

<https://www.leforem.be/a-propos/presentation-du-forem.html>

<https://www.leforem.be/centres-de-competence.html>

L'Interfédé

L'Interfédé soutient et coordonne l'action des Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) en Wallonie. Elle a pour missions de :

- Promouvoir l'ensemble du secteur des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) ;
- Soutenir la professionnalisation des CISP en prônant la cohérence et la qualité des pratiques formatives, évaluatives, organisationnelles, administratives ;
- Représenter les CISP auprès des instances politiques et institutionnelles ainsi qu'auprès des instances relatives à la formation des adultes, en y faisant entendre une voix concertée du secteur ;
- Relayer les préoccupations du secteur au sein des instances de concertation sociale ;
- Coordonner et organiser la formation continuée des travailleurs du secteur ;
- Favoriser l'émergence de nouvelles initiatives et pratiques de terrain.

Source et plus d'informations :

<https://www.interfedede.be/qui-sommes-nous/>

Centres d'insertion socioprofessionnelle

CISP

Les CISP sont des centres d'insertion socioprofessionnelle agréés par la Région wallonne qui sont chargés d'organiser une ou plusieurs filières de formation en vue de faciliter l'insertion socioprofessionnelle des stagiaires dont ils ont la charge et, ce, par l'acquisition de compétences, de connaissances et de comportements nécessaires à celle-ci. Les CISP (agrément 2017) du Bassin sont :

- ADEPPI – Péruwelz
- AID (Actions Intégrées de Développement) L'ESCALE - Tournai
- DECLIC EMPLOI - Tournai
- EPATT « La Cuisine en herbe » - Tournai
- FEMMES ACTIVES - Tournai
- IFI (Initiation Formation Insertion) - Tournai
- LIRE ET ECRIRE Wallonie picarde - Tournai
- MODE D'EMPLOI Région picarde - Tournai
- TREMLIN 2000 - Kain
- START - Comines-Warнетon

Source et plus d'informations :

<https://www.interfedede.be/cest-quoi/>

https://www.interfedede.be/le-secteur-cisp/trouver-un-cisp/?wpv_view_count=608&wpv-region=wallonie-picarde&wpv-filiere=0

Centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés**CFISPA**

L'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ)-branche Handicap agréée et finance des centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés. La formation professionnelle, qui est proposée dans ces centres, permet à la personne qui ne peut pas suivre une formation destinée à l'ensemble de la population, de bénéficier d'une formation qui lui est adaptée. La personne peut, ainsi, acquérir une réelle qualification qui l'aidera pour la recherche d'un emploi. Le centre peut également aider la personne à définir un projet professionnel.

Les Centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés en Wallonie picarde sont :

- CERAT à Tournai pour les métiers : ouvrier dans les métiers du bâtiment / Entretien de surfaces et de textiles.
- PRORIENTA à Tournai pour les métiers du tertiaire et de l'industrie

Source et plus d'informations :

[https://wikiwiph.aviq.be/Pages/Formation-en-centre-de-formation-et-d%27insertion-socioprofessionnelle-adapt%C3%A9-\(CFISPA\).aspx](https://wikiwiph.aviq.be/Pages/Formation-en-centre-de-formation-et-d%27insertion-socioprofessionnelle-adapt%C3%A9-(CFISPA).aspx)

Missions Régionales pour l'Emploi**Mire**

Les Missions Régionales pour l'Emploi assurent, en Région Wallonne, le recrutement et la formation des demandeurs d'emploi motivés et en recherche d'un emploi durable et de qualité.

Elles réalisent le matching entre les profils des candidats qu'elles préparent au mieux à leur futur emploi et la demande des entreprises avec lesquelles elles négocient les conditions favorables à l'intégration du nouveau travailleur.

Un suivi en emploi durant le premier semestre de l'engagement renforce l'efficacité de leurs actions. Il permet de pérenniser l'emploi en anticipant les risques éventuels liés à la reprise d'une activité professionnelle et à la gestion des ressources humaines.

Elles proposent un accompagnement individualisé vers et dans l'emploi, au bénéfice des futurs travailleurs et des entreprises, des actions de formation en partenariat avec des opérateurs qualifiants et des séquences d'ajustement privilégiant l'immersion en entreprise. En Wallonie picarde, il y a la MireWapi avec leurs bureaux situés à Tournai, Mouscron et Comines.

Source et informations :

<https://www.intermire.be/presentation-des-mire-missions-regionales/>

Centre de Technologies Avancées**CTA**

Un Centre de Technologies Avancées (CTA) est une infrastructure reconnue par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, installée dans un établissement d'enseignement secondaire qualifiant et mettant des équipements pédagogiques de pointe à disposition des élèves, des étudiants et des enseignants des enseignements secondaire, supérieur et de promotion sociale, quel que soit le réseau et le caractère d'enseignement, ainsi que des apprentis et formateurs de l'IFAPME, de l'AWIPH et du SFPME, des demandeurs d'emploi et des travailleurs, en vue de développer des formations techniques qualifiantes. Cette offre de formation qualifiante doit être complémentaire, tant au niveau géographique que sectoriel, à l'offre des Centres de Compétence (CDC) en Région wallonne et à celle des Centres de Référence professionnelle (CDR) en Région bruxelloise. Les CTA sont développés en priorité pour les secteurs professionnels porteurs afin de fournir une offre de formation encore plus pointue que celle fournie dans les filières techniques et professionnelles et répondre ainsi aux besoins des secteurs concernés (métiers en pénurie).

Quatre CTA sont actifs en Wallonie picarde :

- CTA Serge Journée Maintenance des équipements énergétiques à Ath
- CTA en Mécanique des moteurs à Leuze-en-Hainaut
- CTA Agroalimentaire industriel et cuisine de collectivité à Tournai
- CTA Bois – Ecoconstruction à Comines

Source et plus d'informations :

http://www.enseignement.be/index.php?page=26795&navi=3403&rank_page=26795

Centres de validation des compétences

CVDC

La validation des compétences s'adresse aux 18+, résidant en Belgique et ayant de l'expérience professionnelle mais pas de diplôme ou de certificat qui correspond.

Pour obtenir un Titre de compétence, preuve officielle des compétences professionnelles, le candidat (chercheur d'emploi ou travailleur) doit passer une épreuve de validation des compétences dans un Centre de validation agréé. Il s'agit d'une mise en situation professionnelle, gratuite et confidentielle, jugée par des professionnels du métier.

Cette épreuve pratique peut dans certains cas se dérouler au sein d'une entreprise mais toujours sous la responsabilité d'un Centre agréé.

Liste des Centres de validation des compétences en Wallonie picarde :

- Le Forem – Centre de formation de Mouscron : Opérateur call center
- Centre de compétence Forem - Secteurs verts à Ath : Jardinier / Grimpeur élagueur
- Le Forem – Centre de formation Construction de Tournai : Plafonneur–Cimentier

- Centre de validation des compétences de l'Enseignement de Promotion sociale Mouscron – Comines – Picardie : Aide-comptable / Monteur en chauffage et sanitaire / Aide-ménager / Conducteur de chariot élévateur / Tuteur en entreprise / Employé administratif

Sources et plus d'informations :

<https://www.cvdc.be/>

<https://www.validationdescompetences.be/sites/default/files/public/uploads/common/Tuteur-entreprise-Dossier-presse-def.pdf>

Fonds de sécurité d'existence

FSE

Les Fonds de sécurité d'existence sont des personnes morales, qui sont instituées dans un secteur à la libre initiative des partenaires sociaux au moyen d'une convention collective de travail rendue obligatoire.

L'objectif est de remplir, à l'aide des cotisations patronales perçues, des tâches d'utilité sociale et qui sont gérées de façon autonome et paritaire par les représentants des employeurs et des travailleurs du secteur concerné.

Conformément à la loi du 7 janvier 1958 concernant les Fonds de sécurité d'existence, ces fonds peuvent avoir pour objectif :

- Le financement, l'octroi et le versement d'avantages sociaux ;
- Le financement et l'organisation de la formation professionnelle des travailleurs et des jeunes ;
- Le financement et l'assurance de la sécurité et de la santé des travailleurs en général.

Outre les trois missions précitées, il faut tenir compte des autres missions que les fonds peuvent exercer en application d'une réglementation particulière.

Les avantages octroyés par les fonds sectoriels diffèrent d'un secteur à l'autre.

Le financement des fonds de sécurité d'existence est assuré par les cotisations des employeurs ressortissant à ces fonds. La perception des cotisations peut se faire directement par le fonds lui-même ou par l'intermédiaire de l'Office national de sécurité sociale.

Source et plus d'informations :

<https://emploi.belgique.be/fr/themes/concertation-sociale/fonds-de-securite-dexistence>

Office national de Sécurité sociale

ONSS

À l'initiative de et en étroite concertation avec les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs, l'ONSS perçoit les cotisations sociales, rassemble les données concernant les salaires et le temps de travail et finance le régime de sécurité sociale en Belgique. Par ailleurs, en percevant les cotisations, l'ONSS soutient la politique groupes cibles des autorités régionales. L'ONSS organise en outre la sécurité sociale des marins et la sécurité sociale d'outre-mer, une assurance facultative pour les expatriés.

Sources et plus d'informations : <https://www.onssrszls.fgov.be/fr/home>